

Remplissez ce formulaire et joignez-le à votre déclaration. Pour obtenir plus de précisions, lisez les pages 1 à 6 du cahier de formulaires.

Étape 1 – Impôt de la Saskatchewan sur le revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** (ligne 260 de votre déclaration)

Utilisez le montant de la ligne 1 pour déterminer laquelle de ces colonnes vous devez remplir.

Inscrivez le montant de la ligne 1 dans la colonne appropriée

Ligne 2 moins ligne 3 (ne peut pas être négatif)

Ligne 4 multipliée par ligne 5

Ligne 6 plus ligne 7

Impôt de la Saskatchewan sur le revenu imposable

	la ligne 1 ne dépasse pas 36 770 \$	la ligne 1 dépasse 36 770 \$ mais pas 105 056 \$	la ligne 1 dépasse 105 056 \$
	2	2	2
–	0 00	36 770 00	105 056 00
=	3	3	3
x	11 %	13 %	15 %
=	4	4	4
+	0 00	4 045 00	12 922 00
=	5	5	5
	6	6	6
	7	7	7
	8	8	8

Passez à l'étape 2

Passez à l'étape 2

Passez à l'étape 2

Étape 2 – Crédits d'impôt non remboursables de la Saskatchewan

Important : Le montant de plusieurs crédits d'impôt non remboursables de la Saskatchewan sont identiques à ceux de l'annexe 1 fédérale. Pour calculer les autres montants, qui peuvent être différents, utilisez les grilles de calcul provinciales et lisez les pages 1 à 4 du cahier de formulaires.

Pour usage interne seulement **5607**

Montant personnel de base	inscrivez 8 404 \$	5804		9
Montant en raison de l'âge (montant de la ligne 301 de votre annexe 1 fédérale)		5808	+	10
Montant pour époux ou conjoint de fait (maximum 8 404 \$) (si négatif, inscrivez « 0 »)				
9 244 \$ moins (son revenu net selon page 1 de votre déclaration) =		5812	+	11
Montant pour une personne à charge admissible (grille de calcul provinciale)		5816	+	12
Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience (grille de calcul provinciale)		5820	+	13
Montant pour enfants à charge nés en 1987 ou après (remplir le tableau au verso)	Nombre d'enfants 6370 x 2 626 \$ =	5821	+	14
Montant supplémentaire en raison de l'âge (si vous êtes né en 1940 ou avant)	inscrivez 1 051 \$	5822	+	15
Cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec (montant de la ligne 308 de votre annexe 1 fédérale)		5824	+	• 16
(montant de la ligne 310 de votre annexe 1 fédérale)		5828	+	• 17
Cotisations à l'assurance-emploi (montant de la ligne 312 de votre annexe 1 fédérale)		5832	+	• 18
Montant pour revenu de pension (montant de la ligne 314 de votre annexe 1 fédérale)		5836	+	19
Montant pour aidants naturels (grille de calcul provinciale)		5840	+	20
Montant pour personnes handicapées (voir la ligne 5844 à la page 2 de ce cahier)		5844	+	21
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (grille de calcul provinciale)		5848	+	22
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (montant de la ligne 319 de votre annexe 1 fédérale)		5852	+	23
Vos frais de scolarité et montant relatif aux études [joignez l'annexe SK(S11)]		5856	+	24
Frais de scolarité et montant relatif aux études transférés d'un enfant		5860	+	25
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait [joignez l'annexe SK(S2)]		5864	+	26
Frais médicaux selon la ligne 330 de votre annexe 1 fédérale	5868			27
Inscrivez le moins élevé : 1 844 \$ ou 3 % de la ligne 236	–			28
Ligne 27 moins ligne 28 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			29
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge calculé à l'aide de la grille de calcul pour la ligne 5872	5872		+	30
Ligne 29 plus ligne 30	5876		=	31
Additionnez les lignes 9 à 26 et la ligne 31		5880	=	32
Taux des crédits d'impôt non remboursables			x	11 %
Ligne 32 multipliée par ligne 33		5884	=	34
Dons				
Montant de la ligne 345 de votre annexe 9 fédérale	x 11 % =			35
Montant de la ligne 347 de votre annexe 9 fédérale	x 15 % =		+	36
Ligne 35 plus ligne 36		5896	=	37
Ligne 34 plus ligne 37		6150	=	38

Crédits d'impôt non remboursables de la Saskatchewan 6150

Passez à l'étape 3 au verso ➡

